



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : *Sylvie Matte, Jean - Jacques Soolou, Helene Soolou, Bressan Laure*  
 Demeurants : *21 Rue Julien Cuissinier 65600 SENZAC*  
 Reconnaissent avoir visité *le 30/11/2022 à 14h* par l'intermédiaire de l'agence immobilière  
 ABAFIM, le bien **Mandat N° 25560** ci-après désigné

*Domaine sur 13 ha situé 5.7 chemin de payrebutte  
 65200 Lies.*

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :**

**Honoraires d'agence :**

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur:** *45 000 €* *475 000 €*  
*520 000 €*

(en lettres : *quarante cinq mille euros*)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- lors de la signature du compromis de vente soit la somme de €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation. D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

*Bon pour acceptation des présentes conditions*  
 L'acquéreur,  
 (Bon pour acceptation des présentes conditions)  
*Bon pour acceptation des présentes conditions*  
 Soolou

Fait à *Tarbes*  
 Pour ABAFIM  
 Le négociateur,  
*Joschet*

, le *30/11* /2022  
 Le vendeur,  
 (Bon pour acceptation des présentes conditions)  
*Bon pour acceptation des présentes conditions.*  
*D. Soolou*

(1) Condition suspensive :

*Achat comptant, sous réserve de voir les diagnostics...*

*Bon pour acceptation des présentes conditions*  
 Soolou